

Monsieur le Président, Mesdames les Administratrices, Messieurs les Administrateurs

Il est parfois difficile d'intervenir le vendredi matin alors que la plupart des textes importants sont remis sur table, mais nous avons de bonnes lectures comme le récent TEMPO qui décrit l'actualité de la MGEN. Ce **Conseil d'Administration** prépare une **Assemblée Générale Extraordinaire** nécessitée par les conséquences de **l'appel à concurrence du Ministère de l'Education (MEN)** notamment. Vous avez exprimé en septembre et aujourd'hui ce que vous en pensiez : on peut dire désormais que l'AG n'est plus totalement souveraine puisqu'on lui impose un champ de recrutement et une définition de prestations minimum ...

La concurrence existait déjà évidemment, elle va être exacerbée, avec une publicité du MEN pour les deux autres référencés ! J'imagine que vous allez bientôt décider de mesures particulières pour favoriser les adhésions des référencés et non référencés de moins de 30 ans, car nous sommes nombreux à penser, dans cette salle comme dans les centres de service, que la MGEN a beaucoup d'arguments pour **fidéliser** ses adhérents, et encore plus avec la « personnalisation de l'offre globale », mais pour les fidéliser ces jeunes, il faut déjà qu'ils adhèrent ...

Au **Siège**, on pourrait réfléchir également à fidéliser certains salariés : les nouveaux embauchés, dans certains secteurs du Siège, ce n'est plus au bout de 7 ou 8 ans qu'ils quittent l'entreprise, mais après 3 ans ou moins. Pour des salaires plus conséquents et surtout de vraies perspectives de carrière ailleurs : pour mémoire 140 salariés C1 au Siège dont très peu passeront C2. De même le passage d'une catégorie d'Employé à une autre, ou d'Employé à Technicien, de Technicien à Cadre reste exceptionnel.

Sinon un certain nombre de salariés « seniors » (dont moi) ont lu et relu avec étonnement **l'accord** Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences **GPEC** et les déclarations sur « le renforcement des passerelles en matière de compétences entre les nouveaux et les plus expérimentés », sur la nécessité de « l'accompagnement de la 2^{ème} partie de carrière » : nous sommes un certain nombre à approcher de notre 3^{ème} partie de carrière, voire de la retraite, et nous ne voyons rien venir, au contraire !

Il y a vraiment de quoi faire pour les prochaines négociations **classifications** ! Et ce n'est pas en imaginant de figer l'IDT et stopper son indexation, en jouant les nouveaux contre les anciens que la motivation s'améliorera.

Ce CA est aussi le dernier CA de l'année 2008, année qui a vu les premières conséquences sur les personnels des centres de service de la décision que VOUS avez prise en 2007 de la **réorganisation des centres de services**.

L'accord signé avec les organisations syndicales de la MGEN a certes été correctement appliqué, la période de volontariat allongée, ce qui a permis de nouveaux projets professionnels ou personnels et aujourd'hui, de réduire à 52 le nombre de collègues en Période de Transition Professionnelle. Nous attendons une véritable offre valable d'emploi pour nos collègues, une réelle solution pour chacun d'entre eux. Nous pourrions alors tirer un premier bilan de l'accompagnement social que l'AG MGEN 2007 a voulu exemplaire.

La MGEN réaffirme qu'elle veut « dynamiser la **qualité du service** à l'adhérent »

Cette année 2008 des transferts de personnels et d'activités est certes une année de transition, mais nombre de problèmes semblent avoir été sous-évalués, je ne peux pas penser que c'était par sous-information (affaires GEREMI ou réclamations, où sont les courriers, où sont les pièces justificatives, etc).

Turn-over dans les centres d'appel, classiques certes, mais turn-over dans les centres de traitement aussi, vu le salaire d'embauche toujours aussi « indigent »

Nos collègues du Sanitaire et Social vous ont à nouveau alerté sur leur **perte du Pouvoir d'achat**, pour l'UGEM également, LE COMPTE N'Y EST PAS : la négociation salariale prochaine doit aboutir pour **2008** à un rattrapage entre le 1,4 % et l'indice INSEE affiché à 3 % et pour **2009**, au minimum, le maintien du pouvoir d'achat.

Et c'est dans ces contextes alarmants, qu'il s'agisse du climat social et économique, de l'appel à concurrence MEN, de la qualité à renforcer, que la MGEN, tranquillement, remet en cause le système actuellement en vigueur des **Horaires Individualisés** dans les centres de service, en imposant notamment le retour des Plages Fixes (sauf dans les centres de traitement).

Certains d'entre vous sourient peut-être, c'est trop « trivial » par rapport aux enjeux actuels ?

Justement : est-ce en modifiant ces éléments des conditions de travail de nos collègues qu'on obtiendra leur adhésion pleine et entière pendant cette période difficile pour la MGEN ?

S'il y a des problèmes de « présence » à certains moments de la journée, certains jours, ce la devrait se régler au niveau du management, et non par une mesure coercitive pour tous les salariés soumis à Horaires Individualisés.

Et d'ailleurs, pourquoi ces projets de modifications de cet élément important de l'organisation des centres de service n'est-il pas apparu plus tôt ? La MGEN n'aurait-elle pas ... **anticipé** cette modification qu'elle juge si nécessaire ? Ou attendait-elle que l'effet des restructurations des centres de service soit atténué avant de lancer cette nouvelle offensive ? Je ne sais pas ce qui est le pire.

Il a été cité à ce sujet la **désinvolture voire le cynisme** de la MGEN, dans son projet comme dans la façon dont elle l'a présenté, cela a surpris certains. Si ces paroles ont été prononcées c'est qu'elles représentent l'avis très majoritaire des salariés concernés. Un sondage réalisé actuellement en est la preuve si besoin était.

L'entreprise a vécu de profonds bouleversements, les structures évoluent de jour en jour, le renouvellement des effectifs est considérable les personnels en place, ou qui restent en place, qui ont contribué à soutenir l'édifice doivent s'y reconnaître pleinement, comme les nouveaux embauchés doivent se sentir pleinement intégrés.

On va me dire que c'est le souhait de vos instances ?

Alors, était-il vraiment besoin d'ajouter de la morosité à la morosité ambiante ?!

Mesdames les Administratrices, messieurs les Administrateurs, je vous remercie de votre attention »

CA du 17 octobre 2008